



Université d'Abomey - Calavi
Ecole Doctorale des Sciences
de l'Ingénieur



N/R 145 /D/ED-SDI

DROITS D'INSCRIPTION EN DOCTORAT

Les droits d'inscription dans les études du Troisième cycle comprennent trois types de frais:

FRAIS D'INSCRIPTION, FRAIS DE FORMATION ET FRAIS DE LABORATOIRES.

Conformément à la réglementation en vigueur à l'Université d'Abomey-Calavi, l'inscription est annuelle et comprend le versement des frais d'inscription, les frais de formation et les frais de laboratoire dont les montants se déclinent comme suit :

Pays d'origine du Candidat	Statut	Année d'études	Frais de Formation (FF)	Frais d'Inscription (FI)	Frais de Laboratoire (FL)
Bénin	ATER	DOCTORAT	600 000	51 200	1 380 000
Bénin	Normale	DOCTORAT	500 000	51 200	1 380 000
Conseil de l'Entente	Normale	DOCTORAT	550 000	51 200	1 380 000
CEDEAO	Normale	DOCTORAT	550 000	51 200	1 380 000
Autres Pays	Normale	DOCTORAT	550 000	51 200	1 380 000

NB : Les frais de laboratoires sont versés, chaque année, à la comptabilité de l'Ecole Doctorale.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale


Pr. Antoine VIANOU


Le Directeur